



# Comment obtenir un trajet de soins diabète ?

## 1 Vous consultez votre médecin généraliste

Lors d'une consultation, votre médecin généraliste analyse avec vous votre situation médicale, il détermine si toutes les conditions pour l'obtention du trajet de soins sont remplies.



- Être atteint de diabète de type 2 ;
- Avoir une ou deux injection(s) (d'insuline ou d'incrétine) par jour ;

OU

- Lorsque votre traitement par antidiabétiques oraux n'est plus suffisant et que le passage à l'insuline ou l'incrétine doit être envisagé.

**Vous autorisez le médecin généraliste à gérer votre dossier médical global (DMG).** Si vous n'avez pas encore de DMG, votre médecin devra en ouvrir un au cours de la première année du trajet de soins.

Si tel est le cas, **vous signez ensemble un contrat trajet de soins diabète de type 2.**

Votre médecin généraliste établit avec vous un plan de suivi personnel qui repose sur des objectifs concrets (ex. perte de poids, arrêt du tabac, etc.).

## 2 Vous consultez votre diabétologue

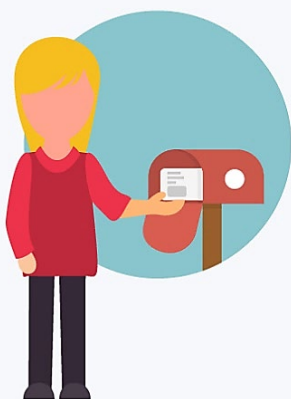
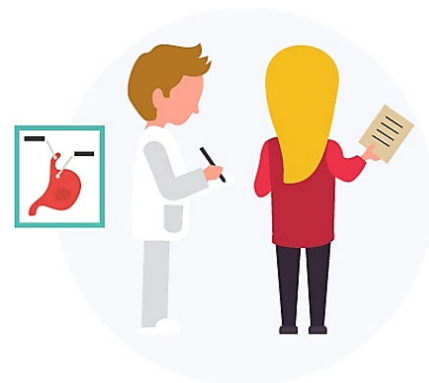
Vous prenez rendez-vous chez votre diabétologue pour finaliser la signature de votre contrat.

### Que devrez-vous apporter ?

- Votre contrat trajet de soins signé par votre médecin et vous-même.
- Le courrier de votre médecin généraliste s'il vous l'a remis.
- La copie du plan de suivi si votre médecin généraliste vous l'a remise.

### Que fait votre diabétologue ?

- Il signe votre contrat de trajet de soins.
- Il donne un avis sur votre plan de suivi et vos objectifs personnels.



## 3 Envoi du contrat signé à votre mutuelle

Votre médecin envoie une copie du contrat signé par les 3 parties (vous, votre médecin généraliste et votre diabétologue) par la poste au médecin-conseil de votre mutuelle.

Votre trajet de soins débute le jour de la réception du contrat par votre mutualité (à condition que le contrat ait été établi conformément à la réglementation).

Le médecin-conseil vous communiquera par courrier, la date d'entrée en vigueur de votre contrat. Il informera également votre médecin généraliste et votre diabétologue du démarrage du trajet de soins.

**Vous pouvez également bénéficier d'un encadrement personnalisé en contactant le RML au [081.74.04.80](tel:081.74.04.80)**